



AVIS PUBLIC

Élections générales municipales
du 7 novembre 2021

VOTRE DOMICILE N'EST PAS SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par **Martin Tremblay**, président d'élection **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être **propriétaire d'un immeuble** ou **occuper un établissement d'entreprise** dans la municipalité depuis le **1er septembre 2020** ou avant;
2. avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection le **7 novembre 2021**;
3. être de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle ni être privé de vos droits électoraux le **1er septembre 2021**;
4. avoir transmis une demande d'inscription à la liste électorale municipale au plus tard le **20 octobre 2021** selon le procédé indiqué ci-dessous.

Vous pourriez avoir ce droit si vous êtes, par exemple :

- Propriétaire d'un immeuble à logements ;
- Copropriétaire d'un chalet ou d'une résidence secondaire ;
- Locataire d'un local commercial.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE

Compéter le formulaire relatif à votre situation et le déposer à l'adresse indiquée plus bas, à savoir :

- La ou le propriétaire unique d'un immeuble ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise doit remplir le formulaire SMR-9.2 disponible au bureau du président d'élection et sur la page web de la municipalité;
- Les copropriétaires d'un immeuble ou les cooccupants d'un établissement d'entreprise doivent désigner une seule personne, parmi eux, qui sera inscrite sur la liste. Pour ce faire, ils doivent remplir le formulaire SMR-9.1, disponible au bureau du président d'élection et sur la page web de la municipalité.

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, soit le **8 octobre 2021**, mais **au plus tard le 20 octobre 2021** sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

La demande d'inscription ou la procuration prend effet lors de sa réception et demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec le président d'élection.

COORDONNÉES DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

220, rue Principale Est, Cookshire-Eaton (Québec) J0B 1M0.
(819) 560-8585 poste 2303 / cookshire-eaton@hsfqc.ca.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 29 septembre 2021.

Le président d'élection, directeur général et secrétaire-trésorier
Martin Tremblay